

COMMUNE DE BOURGNEUF

INSCRIPTIONS

L'inscription et l'admission des nouveaux élèves à l'école **ne seront prises que sur rendez-vous**, à l'école, et se feront **du 6 mars au 27 avril 2018**.

Merci de téléphoner à l'école au **05.46.55.07.52** pour fixer l'heure et le jour.

Les nouvelles admissions concernent les enfants arrivant d'une autre école et les enfants nés en 2015.

Documents à fournir lors de l'inscription

- Certificat de radiation (si l'enfant fréquentait une autre école l'année passée)
- Justificatif de domicile pour les enfants résidant à Bourgneuf
- Livret de famille
- Carnet de santé
- Si l'enfant n'habite pas la commune : demande de dérogation (établie par le Monsieur le Maire de Bourgneuf)
- Pour les parents séparés ou divorcés : copie du jugement précisant les modalités de la garde de l'enfant